



Règlement du concours « 24H SPA EWC MOTOS »

1. Organisateur

Le présent concours est organisé par la Direction de la Communication interne et externe du Service public de Wallonie dans le cadre du déroulement des 24H MOTOS sur le Circuit de Spa-Francorchamps.

2. Prix

5 PASS 4 JOURS pour 2 personnes pour les 24H SPA EWC MOTOS

Remarque : les prix ne pourront en aucun cas être remplacés ou échangés en espèces.

3. Durée du concours

Le présent concours se déroule du jeudi 12 au jeudi 26 mai 2022 à 23h59. Aucune participation ne sera acceptée après ce délai.

4. Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne résidant en Belgique.

5. Modalités du concours

La participation au concours est totalement gratuite et s'effectue sans obligation d'achat. Elle induit l'entière acceptation du présent règlement, en ce comprises d'éventuelles modifications ultérieures pouvant être rendues nécessaires, par exemple, en cas de force majeure.

Seules les participations rentrées via notre site portail www.wallonie.be – rubrique concours, seront considérées comme valables pour l'attribution éventuelle d'un prix. Aucun autre canal pour répondre aux questions posées ne sera pris en considération (sms, mail, réseaux sociaux ou autre). Une seule participation par personne durant toute la durée du concours.

Dans la mesure où la détermination du gagnant se fait sur base d'un procédé informatique, les participants sont conscients et acceptent que l'organisateur ne puisse être tenu pour responsable d'une défaillance des réseaux, pertes, retards ou manquements techniques occasionnés par l'Internet ou les prestataires techniques qui interviennent dans la transmission des formulaires et l'hébergement du site web.

Si le concours doit être reporté, annulé, interrompu en tout ou en partie pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur, ce dernier n'assumera aucune responsabilité de quelque nature que ce soit.





6. Modalités d'attribution des prix

Les lots seront attribués aux 5 premiers participants ayant répondus correctement aux questions posées et s'approchant au plus près de la réponse à la question subsidiaire. En cas d'ex-æquo, la Direction de la Communication interne et externe procédera à un tirage au sort.

7. Communication relative aux lauréats et remise des prix

Les lauréats du concours seront avertis par téléphone, après la clôture du concours et pour le 31 mai 2022 au plus tard. Ils recevront leurs pass d'accès au 24H SPA EWC MOTOS par mail. Ils pourront ensuite se présenter à l'événement munis de leurs tickets PDF ou imprimés.

8. Protection de la vie privée

Les données collectées dans le cadre de ce concours sont traitées conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel (RGPD). Aucune information concernant les participants ne sera transmise à un tiers. Tous les participants ont un droit d'accès et de rectification de leurs données à caractère personnel. Plus d'infos : www.wallonie.be/fr/vie-privee